

Communiqué de presse

La Banque Cantonale du Jura relève son taux hypothécaire

Porrentruy, le 14 mars 2008 – En raison de la hausse des taux sur les marchés monétaires et des capitaux, la BCJ a décidé de relever son taux hypothécaire variable de base de 0,25 % dès le 1^{er} juillet 2008.

La situation des marchés financiers a pour conséquence le relèvement de notre taux hypothécaire variable de base, qui passera de 3,25 % à 3,50 % dès le 1^{er} juillet 2008 pour les affaires en cours et avec effet immédiat pour les nouvelles affaires.

Le taux hypothécaire sert de base à la fixation de l'intérêt appliqué aux hypothèques des maisons d'habitation et immeubles locatifs de premier rang. La BCJ poursuivra sa politique de taux différenciés. Les conditions précises de chaque crédit sont dictées par le marché, le risque lié à l'objet et la relation globale avec le client.

Nous tenons à souligner qu'avec l'application des nouvelles dispositions découlant de l'ordonnance sur le taux hypothécaire du 22 janvier 2008, le taux hypothécaire de référence mentionné aux articles 12 et 13 de l'Ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (OBLF) ne sera plus le taux hypothécaire variable pratiqué par les banques cantonales, mais un taux d'intérêt hypothécaire moyen qui sera diffusé par l'Office fédéral du logement, et ceci à compter du 30 juin 2008.

Par ailleurs, depuis mai 2006, la BCJ a procédé à plusieurs reprises à l'augmentation de la rémunération de la majorité de ses comptes d'épargne pour en faire bénéficier sa clientèle. La dernière en date est la rémunération du compte Epargne 3 (3^e pilier) dont le taux d'intérêt a passé de 2 à 2 ½ % le 1^{er} janvier 2008, l'un des taux les plus avantageux du marché. La Banque Cantonale du Jura démontre ainsi sa volonté de rester un acteur majeur dans la gestion de l'épargne dans le Jura.

Contact :

Serge Voisard, responsable communication & marketing

Tél. : 032 465 13 68

E-mail : serge.voisard@bcj.ch